

Enquête sur l'utilisation du territoire (Teruti-Lucas) 2012



# L'artificialisation ralentit

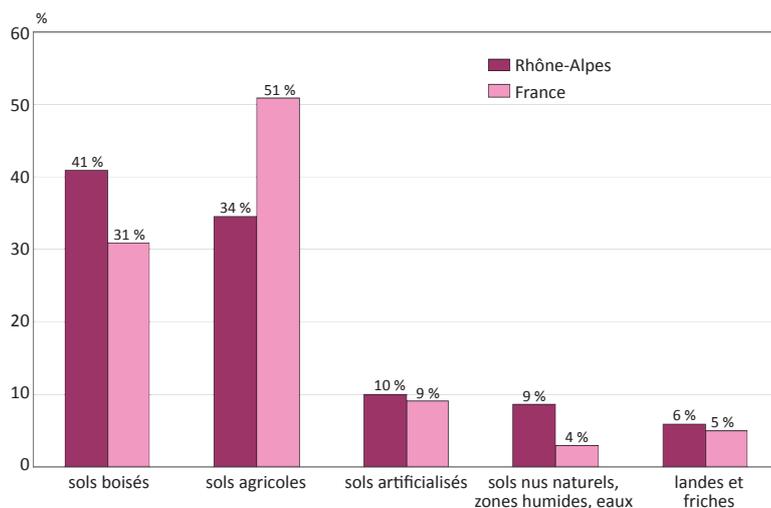
La topographie de la région Rhône-Alpes conditionne fortement l'occupation des sols recensée à travers l'enquête Teruti Lucas. Entre des zones naturelles importantes (forêts, landes, friches, zones humides, rochers, eaux, etc...) et des zones de plaines urbanisées, il ne reste pour l'agriculture que 34 % des surfaces régionales. L'artificialisation des sols continue de progresser et de consommer surtout des sols agricoles, mais le rythme se ralentit. Les sols naturels sont globalement stables, bien que les sols boisés progressent au détriment des landes et friches.

## La forêt, première occupation du sol rhônalpin

La région Rhône-Alpes représente 4,5 millions d'hectares, soit 8 % du territoire métropolitain. Elle se place au quatrième rang des régions françaises pour son taux de boisement (41 %). Les sols agricoles couvrent 34 % du territoire régional, très en deçà de la moyenne nationale (51 %). Les surfaces artificialisées\*, qui occupent près de 450 000 ha, représentent 10 % du territoire : c'est un point de plus que la moyenne nationale, mais deux fois moins que la région Ile-de-France. La part des

sols nus naturels, zones humides et sous les eaux est nettement supérieure à la moyenne nationale, alors que celle des landes et friches en est proche. D'après le zonage en espaces défavorisés, 48 % de la superficie régionale est classée en zone de montagne et 16 % en zone de haute montagne. L'agriculture doit alors s'organiser entre des zones de montagnes où la forêt et les sols naturels dominent et des zones de plaines souvent très urbanisées.

### 41 % du territoire rhônalpin est occupé par la forêt



Types d'occupation de synthèse*	Surface en Rhône-Alpes (hectares)	Surface en France (hectares)	Part de Rhône-Alpes en France
Sols boisés	1 841 000	16 991 191	11 %
Sols agricoles	1 554 000	28 175 780	6 %
Sols artificialisés	447 000	4 990 526	9 %
Sols nus naturels, zones humides, eaux	393 000	1 911 773	21 %
Landes et friches	261 000	2 849 977	9 %
<b>Ensemble</b>	<b>4 497 000</b>	<b>54 919 246</b>	<b>8 %</b>

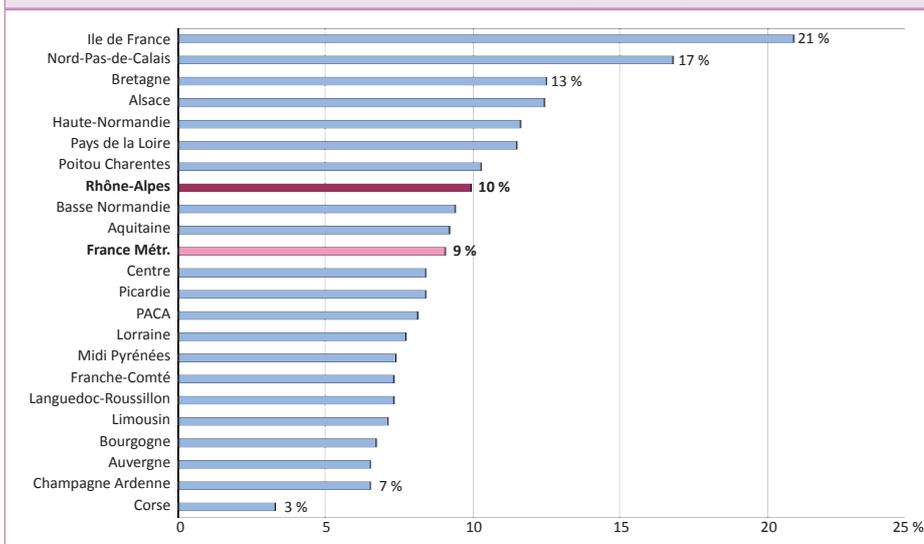
Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2012

\* Cf. définitions en page 4

Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2012



### Avec 10 % de sols artificialisés, Rhône-Alpes occupe le 8<sup>ème</sup> rang des régions



Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2012

### A chaque département son identité territoriale

Le Rhône, compte tenu du développement de l'agglomération lyonnaise, est le département qui compte la part la plus importante de surfaces artificialisées (21 %). A l'opposé, la Savoie est celui qui en possède le moins avec seulement 5 %, résultat peu étonnant au regard de la topographie du département entre lacs et montagnes.

La part de surfaces agricoles est la plus importante dans la Loire (53 %). La plus petite part de surfaces agricoles ne se trouve pas dans le Rhône (45 %) contrairement à ce que l'on aurait pu penser, mais en Ardèche (22 %), où l'agriculture doit composer avec des surfaces boisées importantes.

L'Ardèche et la Drôme sont les départements les plus boisés avec respective-

ment une part de 55 % et 53 %. L'Isère et la Haute-Savoie suivent avec un taux de boisement de 40 %.

La Savoie et la Haute-Savoie, départements très montagneux et disposant de lacs importants, détiennent respectivement 24 % et 17 % de sols nus naturels et eaux.

### L'artificialisation consomme surtout les terres agricoles

Entre 2006 et 2012, la progression des sols artificialisés continue : ils gagnent 4 700 ha/an en moyenne, dont 1 700 pour les sols bâtis et 3 000 pour les sols revêtus ou stabilisés, les autres sols artificialisés (pelouses, parcs et jardins, terrains de sports, carrières...) restant stables. A contrario, les sur-

faces agricoles continuent de se réduire, de 5 000 ha/an en moyenne.

Les surfaces boisées s'étendent de 1 700 ha/an, les sols nus naturels, zones humides et surfaces en eaux de 600 ha/an. Les landes et friches perdent en moyenne 2 000 ha/an.

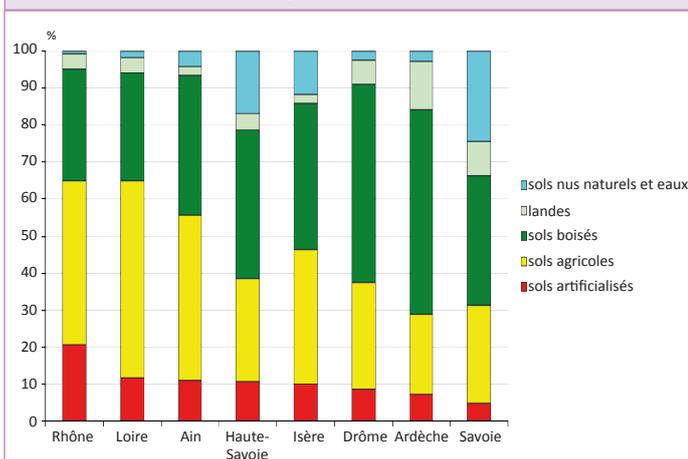
Ces tendances se retrouvent dans chaque département. On constate toutefois une stabilité des surfaces agricoles dans le département de la Loire. Les surfaces boisées augmentent, en particulier en Ardèche. Les landes régressent dans presque tous les départements.

Les évolutions constatées en Rhône-Alpes sont conformes aux tendances nationales : progression des surfaces artificialisées, réduction des surfaces agricoles, évolution limitée des surfaces boisées. Les landes et friches font exception : elles régressent dans la région, alors qu'elles progressent en France.

La progression des surfaces artificialisées confirme les tendances constatées lors des enquêtes précédentes et s'explique par le dynamisme démographique et le développement de nouvelles infrastructures en Rhône-Alpes. Deuxième région française par sa population (plus de 6 millions d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012), la région regroupe 10 % de la population française. Sa croissance démographique est plus rapide que la moyenne nationale (+0,9 % vs +0,5 %). Toutefois, la surface artificialisée par habitant reste dans la moyenne nationale (7 ares de sols artificialisés par habitant en Rhône-Alpes ; 8 ares pour la moyenne nationale).

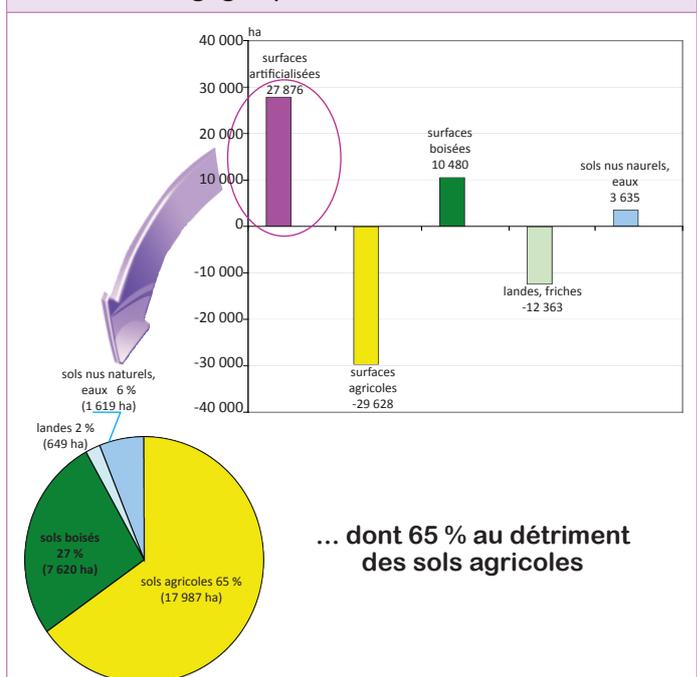
Tous les types de sols sont concernés

### 21 % du département du Rhône est artificialisé, 5 % pour la Savoie



Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2012

### Entre 2006 et 2012, les surfaces artificialisées ont gagné près de 28 000 ha...



... dont 65 % au détriment des sols agricoles

Source : Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas 2006-2012



par l'artificialisation. Mais ce sont bien les sols agricoles qui l'alimentent le plus, loin devant les sols boisés et les autres sols naturels. Peut être moins bien protégés que les sols boisés et certains sols naturels, les sols agricoles sont surtout plus attractifs, car en général mieux situés et plus faciles à aménager.

La déprise agricole ou abandon des terres est limitée mais elle existe. Les terres délaissées se transforment en landes et friches puis, à terme, en forêts. En passant par le stade intermédiaire de la friche, les sols boisés sont ainsi les bénéficiaires finaux de la déprise.

### Un ralentissement de l'artificialisation

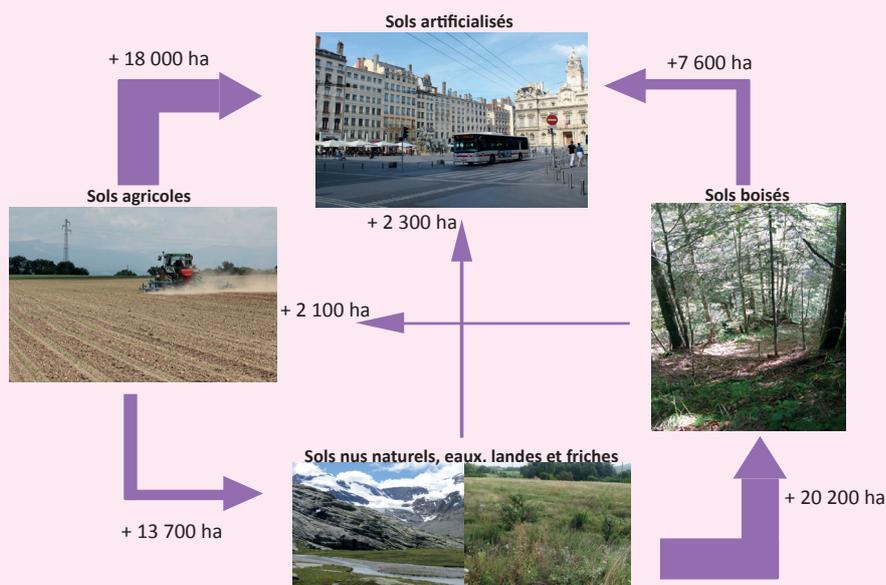
Les surfaces artificialisées ont augmenté de près de 70 % en 30 ans. Leur extension est continue. On constate cependant un ralentissement progressif du phénomène sur les trente dernières années. Les résultats provisoires de 2014 confirment cette tendance. On peut l'interpréter comme le résultat des politiques publiques, notamment en matière d'urbanisme, visant à économiser l'espace. Mais on peut aussi y voir un effet du ralentissement de l'activité économique.

Les résultats sont identiques, mutadis mutandis, pour ce qui concerne les surfaces agricoles : leur érosion, à l'œuvre depuis des décennies, ralentit progressivement. Pression foncière moindre ou meilleure préservation ?

Évolution des surfaces artificialisées sur les 30 dernières années			
période	évolution des surfaces artificialisées	moyenne en ha/an	moyenne en %/an
1982-1992	+70 309 ha	+7 000 ha/an	+2,6 %/an
1992-2002	+59 924 ha	+6 000 ha/an	+1,7 %/an
2002-2012	+41 111 ha	+4 100 ha/an	+1,0 %/an

Source : Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas 1982-2012

### Des sols boisés qui s'étendent au détriment des landes et friches



**Clé de lecture :** Les résultats ci-dessus correspondent à des soldes d'échanges entre les types de sols. Ainsi entre 2006 et 2012, le solde des échanges « sols agricoles - landes et friches » est de 13 700 ha en faveur des landes et friches. Dans le détail, sur cette période, 38 900 ha de sols agricoles sont devenus des landes et friches (abandon de terres agricoles) et 25 200 ha de landes et friches sont devenus des sols agricoles (pour le pâturage par exemple).

Source : Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas 2006-2012

Quant aux sols naturels<sup>1</sup>, ils sont sur la période d'une totale et remarquable stabilité : des échanges existent, mais leur bilan est nul. Les landes et friches régressent, les sols boisés progressent, les autres sols naturels sont stables.

### Une utilisation des sols cohérente avec leur occupation

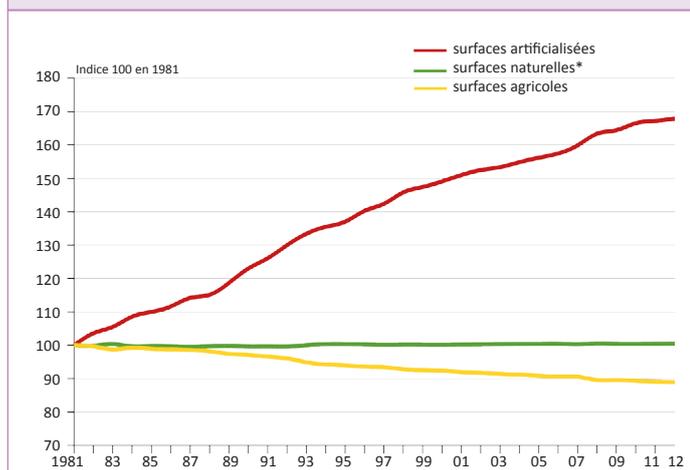
L'utilisation des sols correspond à leur fonction socio-économique : agriculture, industrie, habitat, loisirs, etc. Elle est largement mais pas entièrement liée à leur couverture physique : tous les sols cultivés ont un usage agricole ; les sols enherbés peuvent avoir un usage agricole ou une

<sup>1</sup> sols naturels au sens large : forêts, landes, friches, sols nus naturels, zones humides et sous les eaux

autre utilisation (loisirs par exemple). Les sols boisés ont le plus souvent un usage sylvicole. Les sols bâtis ont des usages variables : habitat, agriculture, services, industrie, loisirs...

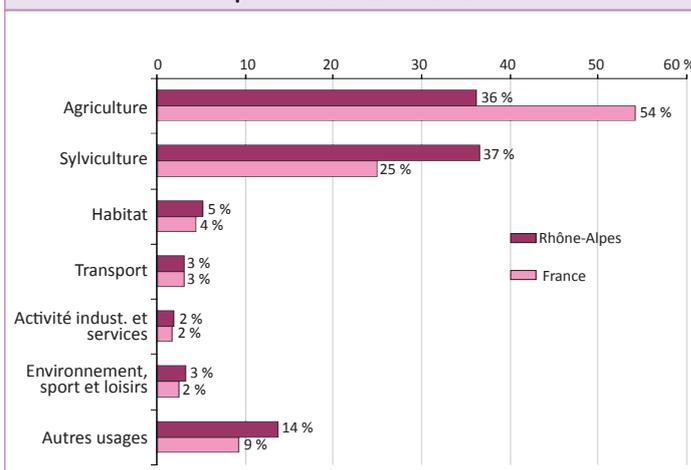
Conformément à leur occupation physique, les sols rhônalpins sont dominés par les usages sylvicole (37 % des sols) et agricole (36 %). Habitat, transport, industries et services, environnement, sport et loisirs sont l'usage dominant de 13 % des surfaces, avec une répartition proche des moyennes nationales. L'essentiel de l'activité économique et de la vie sociale du pays est ainsi concentré sur une faible part de sa superficie.

### Une remarquable stabilité des surfaces naturelles



Source : Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas 1981-2012

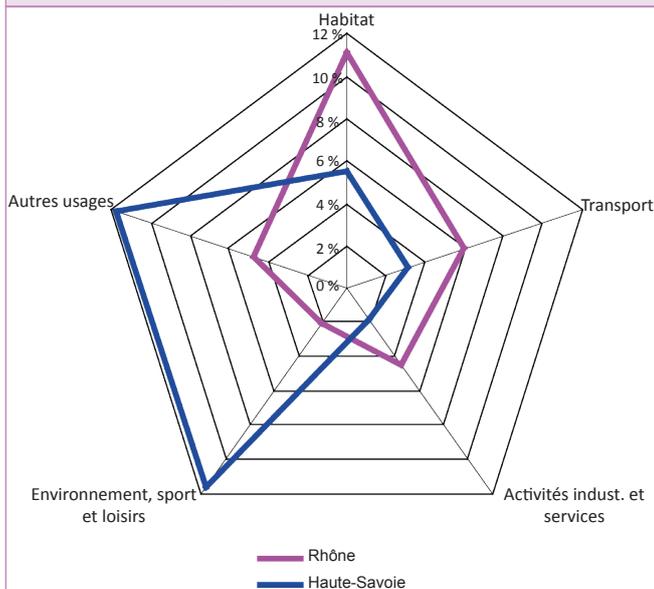
### L'activité industrielle et les services n'utilisent que 2 % du territoire



Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2012



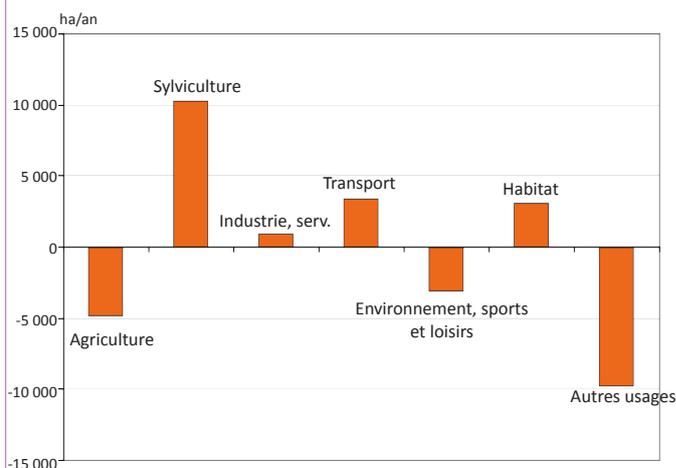
## Des secteurs secondaires et tertiaires très présents dans le Rhône



NB : les usages « agricole » et « sylvicole » ne sont pas représentés.

Source : Agreste - Enquête Teruti-Lucas 2012

## Progression des usages « transport » et « habitat » en Rhône-Alpes entre 2006 et 2012



Source : Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas 2006-2012

Sans surprise, le Rhône est en tête de liste pour ce qui est des sols utilisés pour l'habitat (11 %), les transports (6 %) et les activités industrielles et de service (4 %). La Haute-Savoie utilise 12 % de son territoire pour les activités de loisirs ; c'est le plus fort pourcentage dans cette catégorie pour les départements rhônalpins. Après la sylviculture et l'agriculture, c'est le troisième usage le plus important pour

ce département. La catégorie « autres usages » est aussi fortement représentée dans le département et correspond à des zones humides ou sans usage. Sur la période 2006-2012, les usages « habitat » et « transport » connaissent une forte progression, de l'ordre de 3 000 ha/an en moyenne. Tous les départements sont concernés, à l'exception du Rhône où les surfaces utilisées pour l'ha-

bitat n'augmentent pas.

La sylviculture est l'usage qui connaît la plus importante progression en valeur absolue, avec un gain moyen sur cette période de plus de 10 000 ha/an. Cette hausse, très supérieure à celle des surfaces boisées (+ 1 700 ha/an) est en partie biaisée par un changement de codification de la catégorie « autres usages » vers celle de la « sylviculture ».

## Définitions – Méthodologie

L'enquête Teruti-Lucas est réalisée chaque année depuis 1981 par les services statistiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Elle permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national. L'échantillon comprend actuellement, en métropole, 309 000 points. Un point Teruti-Lucas représente approximativement une superficie de 178 ha pour les départements rhônalpins.

Les points sont qualifiés par leur **occupation** et leur **usage**. L'occupation ou couvert est la couverture physique de la surface du point (sol bâti, cultivé, boisé, etc.). L'usage ou utilisation est la fonction socio-économique du point observé (production végétale, élevage, industrie, habitation, loisirs, etc.). La combinaison de l'occupation et de l'usage permet de classer les sols selon une nomenclature de **synthèse** opérationnelle.

La nomenclature de synthèse comporte une cinquantaine de postes que l'on peut agréger en fonction du niveau d'information souhaitée. L'agrégation maximale distingue :

- les **sols artificialisés** : sols bâtis, sols revêtus ou stabilisés, autres sols

artificialisés tels que les mines, terrains vagues, espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs ;

- les **sols agricoles** : sols cultivés, surfaces toujours en herbe utilisées pour l'élevage ;

- les **sols naturels** : sols boisés, landes et friches, autres sols naturels tels que les dunes, plages, zones humides ou sous les eaux ; par convention, les zones interdites (terrains militaires...) sont classées avec les espaces naturels.

Compte tenu de la difficulté de qualifier l'occupation et l'usage des points dans les situations de limites géographiques, ou pour certaines nomenclatures, on ne peut pas exclure qu'un certain nombre de points fondamentalement stables fassent l'objet d'une observation différente entre deux enquêtes. Ces artefacts peuvent donc conduire à surestimer le volume de ces échanges, dans les deux sens.

La précision du résultat dépend du niveau géographique, en particulier les résultats départementaux doivent être pris avec précaution.